

Info-pêche No 66

Bulletin d'information de l'AGSP - paraît trois fois par an - gratuit - 06/2013

Page 1	Editorial - L'avenir de la pêche ...
Page 2	Statistiques 2005-2011 - Tous les chiffres depuis 7 ans
Page 3	Commentaires aux statistiques de capture en rivières
Pages 4-5	Réflexions sur la réglementation - les arrêtés Allondon et Versoix sous la loupe
Page 6	Motion sur les vidanges - Le Grand-Conseil traîne-t'il les pieds ?
Pages 7-8	Le Doubs : Chronique d'une hécatombe ... dénoncée !
Page 9	Journée Suisse de la Pêche - 1ère édition le samedi 31 août 2013
Pages 10-11	Nouvelles de la FSP - Infos de notre fédération
Page 12	Adhérez aux sociétés membres de l'AGSP

Editorial

Des jeunes qui en veulent ...

La cinquième édition du Championnat Suisse des Jeunes Pêcheurs (CSJP) s'est déroulée à Zuchwil (SO) les 15 et 16 juin 2013. La compétition, organisée de main de maître par Marco VESCOVI et son équipe de la Fédération Soleuroise, a réuni 20 équipes (composées de trois jeunes pêcheuses et pêcheurs) dont deux équipes romandes : les Jeunes Pêcheurs Genevois, Sergio et Vincent, accompagnés par le soussigné et Jean-Pierre MOLL, et l'équipe vaudoise des Ormonts-Leysin avec Bryan, David et César, coachés par Marco BENASSI et 3 autres moniteurs. La manifestation s'est déroulée dans une très bonne ambiance de camaraderie sportive entre jeunes passionné-e-s de pêche.

L'essentiel était de participer pour les 2 équipes romandes de catégorie A, où les vaudois ont terminé en 9^e position et les genevois au 12^e rang. A noter que l'équipe genevoise était composée de seulement 2 jeunes (au lieu des trois réglementairement prévus) suite à défection tardive et involontaire d'un membre de l'équipe. Qu'à cela ne tienne, cette première participation a permis d'insuffler

plein de motivation à nos deux jeunes pêcheurs genevois qui sont très impatients de renouveler l'expérience lors de la prochaine édition du championnat qui se déroulera dans le canton du Valais en juin 2015.

Parions qu'il y rencontreront à nouveau leurs camarades francophones des Ormonts-Leysin et que d'autres équipes viendront étoffer la participation Romande. Gageons aussi qu'ils s'y rendront bien plus aguerris aux disciplines de connaissance, d'habileté et de compétences sur leur loisir favori. Ils ont 2 ans pour s'y préparer ! Le rendez-vous est déjà pris !!



Les 3 équipes de catégorie A classées aux rangs d'honneur :
Stadtweiher Wil, Mittelrheintal et Saint-Gall

Maxime PREVEDELLO - président de l'AGSP

STATISTIQUES DES RIVIERES GENEVOISES : évolution sur 7 années (de 2005 à 2011)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Total des permis dont pêcheurs actifs	1064 dont 701 (66%)	1062 dont 694 (65%)	1108 dont 730 (66%)	1101 dont 664 (60%)	969 dont 724 (75%)	979 dont 678 (69%)	964 dont 687 (71%)
Chaque pêcheur "actif" a capturé en moyenne :	3.7 truites 0.07 ombres 0.14 brochets 4.59 perches.	3.2 truites 0.06 ombres 0.102 brochets 4.49 perches.	3.1 truites 0.08 ombres 0.18 brochets 8.25 perches.	3.8 truites (F+AEC) 0.07 ombres 0.16 brochets 8.43 perches.	2.5 truites (F+AEC)* 0.06 ombres 0.11 brochets 10.62 perches	3.4 truites (F+AEC)* 0.09 ombres 0.12 brochets 4.1 perches	4.1 truites (F+AEC)* 0.04 ombres 0.12 brochets 8.41 perches
Nombre total de captures pour tout le canton	2'605 truites 47 ombres 97 brochets 3'222 perches	2'194 truites 43 ombres 71 brochets 3'117 perches	2'279 truites 56 ombres 134 brochets 6'043 perches	2'522 truites (F+AEC) 49 ombres 105 brochets 5'997 perches	1'804 truites (F+AEC)* 43 ombres 80 brochets 7'690 perches	2'329 truites (F+AEC)* 62 ombres 82 brochets 2'777 perches	2'805 truites (F+AEC)* 27 ombres 80 brochets 5'781 perches
Fréquent. totales et moyenne par pêcheur actif	16'076 moyenne = 23	15'310 moyenne = 22	16'723 moyenne = 23	15'839 moyenne = 24	14'380 moyenne = 20	13'141 moyenne = 19	15'678 moyenne = 23
Pêcheurs ayant pêché au moins une fois le Rhône	63 %	66,5 %	67 %	65 %	64 %	53,5 %	66,7 %
Pêcheurs ayant pêché au moins une fois l'Arve	29 %	26 %	26 %	30 %	28 %	28 %	52 %
Pêcheurs ayant pêché au moins une fois l'Allondon	29 %	35 %	34,5 %	42 %	35 %	38 %	30 %
Pêcheurs ayant pêché au moins une fois la Versoix	32 %	34 %	32 %	32,5 %	33 %	28 %	29,4%
Espèces: nombre total de captures par cours d'eau et pourcentage relatif au nombre total de captures du canton.	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Le Rhône	Perche: 3'222 (100%) Truite: 1'156 (44.4%) Brochet: 91 (93.8%) Ombre: 17 (36.2%)	Perche: 3'077 (98.7%) Truite: 648 (29.5%) Brochet: 67 (94.4%) Ombre: 2 (4.7%)	Perche: 6'018 (99.6%) Truite: 676 (29.7%) Brochet: 132 (98.5%) Ombre: 5 (8.9%)	Perche: 5'997 (100%) Truite: 661 (26.2%) Brochet: 102 (97.1%) Ombre: 3 (6.1%)	Perche: 7'685 (99.9%) Truite: 455 (25.2%)* Brochet: 75 (93.8%) Ombre: 6 (13.9%)	Perche: 2'747 (98.9%) Truite: 694 (31.7%)* Brochet: 79 (96.3%) Ombre: 0	Perche: 5'624 (97.3%) Truite: 708 (25.2%)* Brochet: 75 (93.8%) Ombre: 4 (14.8%)
L'Arve	Truite: 653 (25.1%) Ombre: 7 (14.9%)	Truite: 621 (28.3%) Ombre: 6 (14%)	Truite: 549 (23.9%) Ombre: 3 (5.3%)	Truite: 465 (18.4%) Ombre: 2 (4.1%)	Truite : 394 (21.8%)* Ombre: 0	Truite : 557 (23.9%)* Ombre: 6 (9.7%)	Truite: 1'496 (53.3%)* Ombre: 8 (29.6%)
L'Allondon	Truite: 203 (7.8%) Ombre: 3 (6.4%)	Truite: 325 (14.8%) Ombre: 5 (11.6%)	Truite: 453 (19.9%) Ombre: 18 (32.1%)	Truite: 601 (23.8%) Ombre: 21 (42.8%)	Truite: 188 (10.4%)* Ombre: 10 (23.2%)	Truite: 255 (10.9%)* Ombre: 39 (62.9%)	Truite: 108 (3.9%)* Ombre: 11 (40.7%)
La Versoix	Truite: 269(10.3%) Ombre: 20 (42.6%)	Truite: 230 (10.5%) Ombre: 29 (67.4%)	Truite: 218 (9.5%) Ombre: 29 (51.7%)	Truite: 140 (5.6%) Ombre: 22 (44.9%)	Truite: 167 (9.3%)* Ombre: 27 (62.8%)	Truite: 169 (7.7%)* Ombre: 17 (27.4%)	Truite: 106 (3.8%)* Brochet: 5 (6.2%) Ombre: 4 (14.8%)
Autres petits cours d'eau	Aire: 123 truites Laire: 14 truites Seymaz: 20 truites Drize: 75 truites Hermance: 5 truites	Aire: 137 truites Laire: 24 truites Seymaz: 65 truites Drize: 123 truites Hermance: 6 truites / 1 ombre	Aire: 102 truites Laire: 42 truites Seymaz: 81 truites Drize: 117 truites Hermance: 8 truites / 1 ombre	Aire: 160 truites Laire: 65 truites / 1 ombre Seymaz: 39 truites Drize: 121 truites Hermance: 7 truites	Aire: 99 truites Laire: 81 truites Seymaz: 84 truites Drize: 91 truites Hermance: 9 truites Foron: 35 truites	Aire: 156 truites Laire: 89 truites Seymaz: 141 truites Drize: 99 truites Hermance: 2 truites Foron : 56 truites	Aire: 49 truites Laire: 63 truites Seymaz: 61 truites Drize: 67 truites Hermance: 2 truites Foron : 21 truites

* A noter que les chiffres ci-dessus diffèrent quelque peu des chiffres officiels car nous avons additionné les truites fario avec les truites arc-en-ciel (F+AEC).

Commentaires aux statistiques de captures 2011

- Même s'il diminue faiblement (-15 unités en 2011 par rapport à 2010), le nombre de preneurs de permis «rivières» (964) est resté relativement stable depuis 3 ans. Le nombre des pêcheurs actifs (687) a par contre légèrement augmenté pour s'établir à 71% des preneurs de permis (69% en 2010).
- **Le Rhône** reste encore (malgré tout !) le cours d'eau le plus fréquenté par les pêcheurs actifs genevois: 458 pêcheurs (363 en 2010) pour 7'346 fréquentations (6'054 en 2010), la fréquentation moyenne par pêcheur s'établit à 16 sorties de pêche (16,7 en 2010). Pour les truites, le nombre de captures en 2011 est quasi identique à l'année précédente : 708 (694 en 2010). Le nombre de perches capturées est lui en très nette hausse, ce cours d'eau fournissant la quasi totalité des captures de ce poisson : 5'624 (2'747 en 2010). Pour les brochets, la stabilité est toujours d'actualité avec 75 poissons capturés (79 en 2010). La plus grosse truite y mesurait 91 cm (82 cm en 2010), alors que le plus grand brochet 120 cm (135 cm en 2010: record de ces 10 dernières années !). C'est encore dans le Rhône que se capturent la quasi totalité des barbeaux genevois: 34 sur un total de 36 en 2011.
- En 2011, **L'Arve** est devenue le «**top spot**» des rivières genevoises, juste après le Rhône. Alors qu'en 2010 on constatait déjà une très nette reprise du nombre de truites capturées: 557 poissons (23,9% des captures de truites du canton), 2011 a été une année **record** avec 1'496 truites, ce qui constitue plus de la moitié (53.3%) des truites capturées sur tous les cours d'eau genevois. A noter qu'il s'agit majoritairement de poissons surdensitaires déversés à des fins de gestion de pêche de loisirs. Au niveau des fréquentations, 2011 voit également une véritable explosion : avec 360 pêcheurs qui l'ont fréquentée au moins une fois, (192 en 2010) pour un total de 5'130 fréquentations (2'169 en 2010) l'Arve atteint le nombre moyen de 14,3 fréquentations par pêcheur actif (11,3 en 2010). La plus grande truite capturée en 2011 dans ce cours d'eau (secteur Jonction) mesurait 95 cm !!

- Pour **L'Allondon** on constate en 2011 une nette baisse des fréquentations et des captures par rapport à 2010. En effet, 30% des pêcheurs actifs l'ont fréquentée au moins une fois en 2011 (38% en 2010). 207 pêcheurs (256 en 2010) y ont effectué 1'148 fréquentations (1'693 en 2010) ce qui fait une moyenne 5.5 fréquentations par pêcheur (6,6 en 2010). En 2011, il s'y est capturé seulement 108 truites (255 en 2010); l'énorme **diminution des captures** constatée en 2009 se confirme malgré une petite embellie en 2010. La plus grande truite capturée mesurait 55 cm (72 cm en 2010).



- Pour sa part, **La Versoix** augmente un peu son nombre de pêcheurs actifs : 202 pêcheurs (190 en 2010) alors que simultanément les fréquentations diminuent à 1'140 (1'441 en 2010), ce qui donne 5,6 fréquentations en moyenne par pêcheur (7,6 en 2010). Le nombre de captures est en nette baisse à 106 truites (169 en 2010), ce qui ne constitue plus que 3.8% des captures totales de truites du canton (7,7% en 2010). On peut toujours y observer d'énormes **truites lacustres** lors de la période de reproduction et quelques captures s'y réalisent dès l'ouverture de mars. La plus grosse truite de la Versoix mesurait 82 cm (78 cm en 2010). Seuls 4 Ombres ont été capturés dans la Versoix en 2011 (17 en 2010).
- Le nombre de **truites arc-en-ciel** capturées dans le canton en 2011 demeure très stable à 139 spécimens (138 en 2010) dont 122 poissons à l'Etang de Richelien (83 en 2010), qui constitue le principal lieu de capture .
- **Ombres** : depuis plusieurs années, le nombre de captures s'était stabilisé à une moyenne de 50 poissons par année, dont plus de la moitié dans la Versoix. En 2010, c'était l'Allondon avec 39 ombres capturés (sur un total de 62), qui fournissait presque les deux tiers des Ombres conservés par les pêcheurs genevois. En 2011, on observe un retour au niveau de 2009 sur cette rivière avec 11 ombres capturés. Il est à relever que le nombre total d'Ombres capturés en 2011 a lui aussi nettement reculé, puisqu'il s'établit à 27 spécimens (- 50% par rapport à 2010). Le plus gros Ombre capturé en 2011 (en Arve) mesurait 56 cm (52 cm en 2010). Enfin, il faut savoir que depuis 2012 les Ombres de l'Allondon sont totalement protégés par un arrêté qui d'ailleurs a été reconduit également en 2013.
- Pour les **autres petits cours d'eau**: les résultats de 2011 **sont très décevants** puisque chaque rivière, sans exception, voit son nombre de captures de truites diminuer.

L'Aire tombe à 49 truites capturées (156 en 2010) ce qui correspond à une diminution de presque 70% !!

La Seymaz chute également beaucoup puisqu'on y a capturé seulement 61 truites en 2011 alors qu'en 2010 on en comptait encore 141 (- 67%).

La Drize est en diminution un peu moins marquée : 67 truites en 2011 alors qu'en 2010 on en a capturé 99 (- 33%).

La Laire voit aussi ses captures passer de 89 truites en 2010 à 61 en 2011 (-32%).

Le Foron : alors qu'en 2010 les pêcheurs y ont capturé 39 arc-en-ciel et 17 fario, l'année 2011 totalise 21 captures de truites dont ... **zéro** truites arc-en-ciel.

L'Hermance ferme encore et toujours ce classement «morose» des petites rivières avec seulement 2 truites capturées en 2011 (comme en 2010).

Réflexions sur la réglementation de l'Allondon et la Versoix

(MP) Suite à l'introduction en 2012, et à la reconduction en 2013 des arrêtés concernant la réglementation de la pêche sur la Versoix et l'Allondon, cette période nous permet déjà de tirer quelques enseignements, tout en prenant garde aux conclusions hâtives. En effet, l'expérience démontre que les gestionnaires de la pêche procèdent le plus souvent par tâtonnements, surtout lorsque les milieux aquatiques sont perturbés et/ou altérés par les activités humaines, comme sur la Versoix et l'Allondon. Il convient alors de pas modifier constamment la réglementation. Pouvoir tirer des enseignements après 3 années de recul constitue le délai minimum. Nous vous livrons ci-dessous un certain nombre de commentaires qui ont pour but d'apporter des éléments de réflexion complémentaires aux gestionnaires de la pêche à Genève, tout en précisant que l'AGSP soutient cette évolution de la réglementation de la pêche en rivières.

Retour sur les statistiques de capture

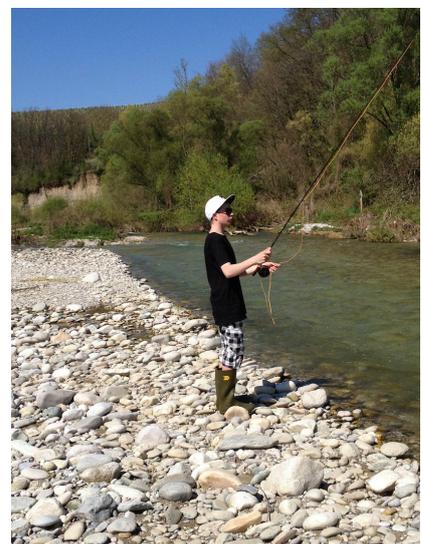
L'introduction de la forme actuelle du carnet de contrôle des captures remonte à l'année 2005. Nous publions d'ailleurs chaque année dans l'Info-pêche un tableau comparatif de ces statistiques qui prend en compte les années successives (voir pages 2 et 3 de ce numéro).

Le but de ces statistiques est de fournir un outil d'information aux gestionnaires de la pêche (la CP et la DGNP) en recensant non seulement le nombre de captures mais également la fréquentation des différents secteurs des rivières genevoises; ce qui devrait les aider à proposer puis mettre en oeuvre d'éventuelles modifications à la réglementation. Il faut aussi savoir que ce n'est pas le seul moyen d'aide à la décision puisque les suivis par pêches électriques de recensement mais aussi le dénombrement des frayères constituent de bons indicateurs supplémentaires.

Suite à l'introduction des arrêtés sur l'Allondon et la Versoix, une **limitation drastique du nombre de captures** (1 salmonidé par jour et 10 par an, l'Ombre étant totalement protégé sur l'Allondon ainsi que sur le secteur 13 de la Versoix), **des techniques de pêche** (1 seul hameçon simple sur toute l'Allondon, leurres artificiels et pas de lest en dessous de l'hameçon sur le secteur 13 de la Versoix) et des **tailles légales** (truite : Allondon = fenêtre 25-28 cm/45 cm et +, Versoix = 30cm) ont été mises en place sur ces deux rivières dans le but de soutenir et augmenter le nombre de géniteurs peuplant leurs eaux, tout en conservant une pêche sportive. C'est ce qu'on appelle une gestion «patrimoniaire» de la pêche.

Les statistiques de l'année 2012 sur l'Allondon et la Versoix sont donc attendues avec impatience car, si nos prévisions se confirment, elles devraient montrer une certaine diminution des captures sur ces deux cours d'eau. Mais au delà du nombre de captures, ce sont les chiffres de la **fréquentation des secteurs de ces deux rivières** qui seront très intéressants pour les gestionnaires. En effet, notre loisir préféré n'étant plus une activité alimentaire, la probabilité de capturer de beaux poissons, d'année en année toujours plus nombreux, devrait compenser largement les limitations réglementaires et attirer les pêcheurs sportifs au bord de l'eau.

A noter que le carnet de contrôle actuel ne permet pas de recenser les poissons **capturés et remis à l'eau** lorsqu'ils ne correspondent pas aux tailles de capture requises, ou lorsque le pêcheur a décidé, malgré qu'ils aient atteint la taille légale, de les relâcher pour des raisons écologiques évidentes (admises dans les commentaires de l'Office vétérinaire fédéral à l'Ordonnance de la Loi sur la protection des animaux). A ce titre, il serait très intéressant que quelques pêcheurs remplissent de manière volontaire un carnet «spécial» recensant TOUTES leurs captures, quelle que soit la taille des poissons.



1 poisson ... et puis c'est tout !

La nouvelle réglementation sur l'Allondon et la Versoix, qui impose au pêcheur qui conserve une capture de mettre un terme à sa partie de pêche sur le cours d'eau concerné, montre que nous avons ici atteint l'extrême limite de la réglementation sur la pêche. Cette cessation de la partie de pêche est une conséquence directe de l'Ordonnance sur la Loi sur la Protection des animaux qui dit en son article 23 : « *Il est interdit de pêcher les poissons à la ligne dans l'intention de les remettre à l'eau* ». En effet, si le pêcheur pouvait continuer à pêcher alors qu'il a conservé **l'unique capture admise par le règlement**, il entrerait en contradiction avec l'article 23 de la LPAn ci-dessus. Il ne reste alors au pêcheur ayant conservé une prise que la possibilité de se déplacer au bord d'un autre cours d'eau.

Certains estiment que cette réglementation est une forme de «no-kill» déguisé, qui amène le pêcheur à remettre à l'eau certaines prises, alors que le règlement l'autoriserait à les conserver, dans le but de prolonger sa partie de pêche. En effet, le règlement m'autorise à conserver la truite de 30 cm capturée dans la Versoix lors des 10 premières minutes de ma partie de pêche; mais je prendrai très probablement la décision de la rendre à son élément afin de profiter de la belle journée de pêche qui s'annonce ...

Fenêtre de capture sur l'Allondon

Sur l'Allondon, l'initiative de fixer une fenêtre de capture très étroite (truite de 25 à 28 cm ou de plus de 45 cm) va dans le même sens. En effet, là aussi le pêcheur sportif aura une forte tendance à remettre à l'eau les poissons ayant une taille correspondant à la fenêtre de capture et poursuivra plutôt l'espoir de capturer une des truites ayant atteint la maille de 45 cm. La Loi sur la protection des animaux est respectée puisque son Ordonnance laisse la possibilité au pêcheur, pour des raisons écologiques, de remettre à l'eau une prise, même si elle atteint la taille légale de capture.

Il demeure le cas, heureusement rare, où le poisson ayant atteint la taille requise, a avalé si profondément l'hameçon (oui, ça arrive ... même aux meilleurs !) que l'alternative de couper le fil ou de sacrifier la prise va se poser. Dans le premier cas c'est la partie de pêche qui se termine prématurément, dans le second c'est la remise à l'eau avec l'espoir que le poisson survivra. Ne vous ai-je pas déjà dit qu'à la pêche il y a peu de certitudes et beaucoup d'espoir ?



**Les débits de ce printemps ...
... des conditions idéales pour la pêche**



Cette belle fario de 35 cm. fait partie des meilleurs géniteurs de l'Allondon. Située hors fenêtre de capture (25 à 28 cm) et encore loin des 45 cm qui nous autoriseraient à la sacrifier

Agenda 2013

Passeport-vacances : 20 juillet et 10 août - Richelien
Journée Suisse de la Pêche : samedi 31 août - Richelien
Fermeture petites rivières : dimanche 29 septembre
Fermeture salmonidés lac Léman : dimanche 13 octobre
Fermeture Rhône (1-2-3) et Arve : dimanche 24 novembre

Vidange de Verbois ... le moratoire n'était-il qu'un leurre ?

(MP) Notre membre sympathisante **Christina Meissner**, députée (UDC) au Grand-Conseil genevois, a déposé le 1^{er} avril 2013 une **proposition de motion** concernant la vidange de la retenue du barrage de Verbois. Cette vidange est un sujet récurrent qui nous tient particulièrement à cœur, et nous saisissons l'occasion de cet article pour remercier vivement Christina du soutien qu'elle nous manifeste en déposant cette proposition de motion. Même si l'AGSP est une association statutairement apolitique, elle se doit également de soutenir et poursuivre ses objectifs, et la défense de la pêche et des milieux aquatiques en fait partie. Nous vous communiquons ci-dessous les passages importants de l'argumentaire et les invites de cette motion, qui, à l'heure actuelle, n'a pas encore été traitée par notre Parlement. **Une année jour pour jour après la vidange 2012, il serait donc temps que nos parlementaires se penchent sur cette motion ... le Rhône, colonne vertébrale piscicole de notre canton mérite bien cette considération !!**

Rappel historique :

Du 9 au 20 juin 2012, les SIG ont procédé à la vidange du barrage de Verbois. L'opération avait pour but d'évacuer les matériaux sédimentaires accumulés dans le lit du Rhône pour sécuriser le site de la Jonction et permettre le remplacement des grilles protégeant les turbines de telle sorte que leur maintenance ne nécessiterait plus à l'avenir l'abaissement du plan d'eau et ses conséquences catastrophiques pour la faune et les milieux aquatiques.

Les impacts des chasses-vidanges sur l'écosystème du Rhône sont en effet très importants. C'est ce qui avait d'ailleurs incité les associations de protection de l'environnement à réclamer, et obtenir après 2003, un moratoire qui a débouché sur une suspension pendant neuf ans de cette pratique jusqu'alors triennale.

SIG et le canton de Genève avaient clairement exprimé leur volonté de développer d'autres modes de gestion de la retenue de Verbois qui permettraient d'évacuer les sédiments sans provoquer le désastre environnemental d'une vidange.

Ainsi, après la vidange de 2003, un «Groupe vidange» nommé par le Conseil d'Etat s'était attelé à l'étude de différentes variantes alternatives. Elles ont conduit à une évidence: aucune n'était idéale. Mais c'est sans conteste le scénario dit passif avec interventions hors chasses qui recevait la meilleure note du point de vue environnemental.

Une autre conclusion surprenante des études menées par le Groupe vidange était que la retenue de Verbois continuerait inéluctablement à se combler et à évoluer vers un nouvel état d'équilibre même si le régime des chasses triennales était maintenu. En effet, jusque-là on estimait que ce mode de gestion aurait dû permettre le maintien du gabarit de la retenue au plus proche de son état initial. Pour le point critique de la Jonction, l'ordre de grandeur de l'élévation de la ligne d'eau était sensiblement le même pour tous les scénarios à l'exception des variantes passives pour lesquelles le rehaussement était le plus conséquent.

Il s'ensuivait que les conditions de sécurité notamment à la Jonction et à la Plaine allaient inexorablement se dégrader. Un suivi sérieux et précis de cette dégradation devait donc être entrepris de façon à pouvoir prendre des mesures suffisamment tôt et à garantir en permanence la sécurité des riverains.

La recommandation du Groupe vidange a donc été de préconiser un scénario passif car il offrait l'avantage d'une grande stabilité et limitait à long terme les coûts, une fois les investissements initiaux consentis. C'était aussi la plus intéressante du point de vue environnemental.

En 2006, un moratoire sur les vidanges de Verbois a été décidé par le Conseil d'Etat.

En juin 2010, le Groupe vidange ayant terminé ses travaux, il a été remplacé par un Groupe consultatif pour la gestion du Rhône et de l'Arve. Comme précisé plus haut, quel que soit l'option retenue, les rehaussements de la ligne d'eau due à l'accumulation des matériaux charriés nécessitaient l'adaptation de certaines infrastructures et la mise en place de mesures de protection des riverains.

Il fallait donc procéder à une vidange pour évacuer les graviers accumulés depuis 9 ans et pour se donner le temps de mettre en place les mesures de protection nécessaires sur les sites sensibles. Cette opération permettrait par ailleurs de renforcer le monitoring, afin de mieux vérifier les prédictions des modèles.

C'est ainsi que la vidange de 2012 (à l'origine prévue en 2011) a été considérée comme inévitable et elle a eu lieu.

La vidange a eu lieu en juin 2012 et que s'est-il passé depuis ?

La gestion du plan d'eau appartient au concessionnaire, les SIG, mais la responsabilité des mesures à entreprendre est partagée avec les collectivités publiques, dont la Ville et l'Etat de Genève. A notre connaissance, ces mesures n'ont pas été entreprises. Le temps passe à nouveau, et voilà qu'il est aujourd'hui question de refaire une vidange, histoire de gagner du temps à nouveau pour ne rien faire ?

Le scénario qui se dessine s'éloigne décidément de plus en plus de ceux esquissés avec sérieux par le groupe de travail mis en place. Il se rapproche de plus en plus de celui que le Rhône et sa faune subissent depuis des décennies: des chasses triennales aux conséquences catastrophiques. La responsabilité des collectivités étant engagée, il appartient à ces dernières de les prendre. Qu'attendent-elles ?

N'oublions pas que la possibilité de réaliser tout projet d'aménagement terrestre de la Jonction dépend de notre capacité à sécuriser ce site. Il est idéalement situé et il conviendrait d'utiliser pleinement son potentiel urbanistique. La complexité du dossier n'excuse nullement l'absence de communication du Conseil d'Etat. Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous renvoyons aux invites de cette motion et vous remercions de lui réserver bon accueil.

Si la motion est traitée puis acceptée par le Grand-Conseil, elle invitera le Conseil d'Etat :

- à le renseigner sur les mesures qu'il a entreprises pour sécuriser le site de la Jonction;
- à l'informer sur les décisions qu'il a prises suite aux conclusions du Groupe vidange concernant le moratoire sur les vidanges de Verbois et sur la ou les variantes qu'il a retenu(es) pour la gestion future du plan d'eau du Rhône;
- à communiquer sur les mesures de minimisation des impacts du marnage.
- à lui transmettre une évaluation objective des impacts de la dernière vidange sur tous les groupes faunistiques et sur l'efficacité des mesures compensatoires mises en place;
- à se déterminer sur la pertinence de maintenir le label Naturemade star de SIG;
- à lui rendre compte de la manière dont SIG entend régler le différend qui l'oppose aux autorités et exploitant français;
- à l'informer des mesures compensatoires et financières qui seront appliquées en cas de poursuite des vidanges.

Le Doubs ... chronique d'hécatombes récurrentes ... encore combien de temps allons-nous supporter cette situation ?

(MP) Ceux qui connaissent le Doubs et la situation très préoccupante de cette rivière «Joyau du Jura» et abri du fortement menacé poisson de l'année 2013, le Roi du Doubs, seront encore plus consternés par le rapport qui nous est parvenu le 18 juin et que nous publions in extenso ci-dessous, ne serait-ce que pour féliciter et soutenir Patrice Malavaux, garde-pêche de l'AAPPMA «La Franco Suisse et Gorges du Doubs» pour son travail admirable de suivi tenace et documenté. Puisse la publication de son rapport amener nos Autorités et surtout les turbineurs à se soucier de cette magnifique rivière ... qui subit, malgré les promesses, des pannes et accidents dont les poissons meurent !!

BAISSES DE DEBIT DES 14 15 ET 16 JUN 2013 et COMPTE RENDU DE CONSTAT DE MORTALITES PISCICOLES 16 juin 2013

Je soussigné Patrice MALAVAU, garde particulier de pêche de l'AAPPMA LA FRANCO-SUISSE, assermenté et revêtu des marques distinctives de mes fonctions certifie ce qui suit :

Ces observations ont été faites dans le cadre d'un protocole de baisse de débit après le coup d'eau du 8 juin 2013.

Samedi 15 juin 2013 : J'effectue mes premières observations sur les zones sensibles du Refrain (Rive Droite) alors que le débit s'est stabilisé autour des 25 m³ / sec (donnée limnigraphe Combe des Sarrasins) après de nombreux paliers de baisse mis en place par le Châtelot. Cette opération a visiblement été couronnée de succès puisque il n'y a pas eu à déplorer la moindre mortalité jusque-là. La baisse devant se poursuivre encore le lendemain, j'avais prévu de continuer mes observations le 16 juin en début de matinée.

Dimanche 16 juin 2013, 6 heures 30 : Alerté par une baisse de débit anormalement ample et brutale, détectable à partir du limnigraphe de la Combe des Sarrasins, je commence ma tournée à nouveau par les zones sensibles du Refrain Rive Droite. Ma prospection aura duré sur ce site de 8 heures à 10 heures 30 environ. Le débit a remonté, mais je découvre immédiatement que cette baisse constitue un évènement très grave : des cadavres de poissons jonchent par dizaines l'ensemble des gouilles qui a été mis à sec et bien souvent inondé à nouveau... mais trop tard. Le fait que l'on soit sur des gouilles qui avaient pourtant été traitées n'a rien changé à cette catastrophe. Muni d'un seau et d'une épuisette je récupère les poissons dans le but de les compter plus tard. Le décompte final fera état de 110 truitelles, 24 loches, 72 vairons adultes, 120 vairons alevins, 4 chabots et une vingtaine de petits poissons très fins qui pourraient être des ombrets. 1 truite adulte d'une trentaine de centimètres a également été trouvée dans une gouille.

En parallèle de mes recherches, j'alerte le président de la Franco-Suisse Mr Christian Triboulet qui décide d'aller faire faire une visite de terrain sur la gravière de la Sauçotte côté France, située à une quinzaine de kilomètres de l'usine du Refrain, de façon à bien mesurer l'ampleur des dégâts sur tout le linéaire. (suite en page 8)



(Suite de la page 7) Je choisis ensuite de prospector la zone sensible de la Place à Charbon (aval Goule) afin de déterminer si la baisse a aussi impacté ce tronçon de rivière : De 11 heures à 11 heures 45 je constate le même désastre avec 76 truitelles, 1 chabot et 2 vairons retrouvés morts, et récupérés avec l'aide de deux pêcheurs présents sur le site, Messieurs Romain Destienne et Gregory Gekiere, tous deux domiciliés à Charmauvillers (25). Délaissant les autres zones sensibles du secteur, je pars en direction de Goumois.

Vers 12 heures, je retrouve Mr Christian Triboulet à Goumois pour faire le point et effectuer un premier inventaire des mortalités, sachant que de son côté il a découvert 16 truitelles, 8 vairons et 7 loches sur sa zone de prospection.

Nous décidons ensemble de l'utilité de se rendre sur les parcours parmi les plus en aval de la Franco-Suisse, j'ai là encore le regret de constater que la baisse de débit a poursuivi ses ravages jusque-là : si étonnamment, les gouilles de la Sauçotte ne révèlent pas de mortalité, la grande Gravière située juste en dessous, est un véritable cimetière : entre 12 heures 45 et 13 heures 30, je récupère 89 truitelles, une dizaine de vairons et 13 loches morts. Récolte réalisée en compagnie de Mr Hugo Linert (Manspach, 68), qui pêchait sur le site.

Un bilan catastrophique qui est malheureusement loin d'être exhaustif puisque je me serai contenté de n'explorer à chaque fois qu'un secteur sur chaque tronçon. Un total indicatif de plus de 570 poissons morts sur ces quelques zones laisse imaginer les milliers de morts sur l'ensemble du linéaire...

Compte tenu du fait que la baisse de débit n'apparaît sur les courbes en ligne sur Internet qu'à partir de la Combe des Sarrasins, on en déduit facilement que c'est encore une fois le Refrain qui est responsable. Faits d'autant plus regrettables que cet événement intervient en plein dans le cadre de mesures fortes mises en place par le Châtelot, qui avaient jusque-là sauvé beaucoup de poissons par rapport aux pratiques usuelles. Un accident qui anéantit à lui seul une grosse partie des bénéfices de ces mesures.

Nous ne comprenons pas le **mutisme de la part d'EDF concernant cette coupure** ni d'ailleurs l'absence d'explication concernant les autres incidents déjà survenus sous le Refrain les 21, 22 et 23 mai. Malgré les améliorations des systèmes de sécurité dont on nous parle depuis des années, 2013 s'inscrit dans la digne continuité des accidents à répétition, avec **pas moins de 4 pannes en moins d'un mois !**

Cela n'étant plus acceptable, nous demandons formellement aux Autorités Compétentes une intervention forte et immédiate vers EDF pour qu'ils prennent enfin des mesures concernant la fiabilité de leurs turbines et de leurs règles d'exploitation.

Fait, signé et clos à Charmauvillers le 17 juin 2013

Patrice Malavaux



Principal symptôme du jour observé sur l'ensemble des stations : une grande quantité de poissons échoués, mais recouverts d'une dizaine de centimètres d'eau



Récolte du Refrain après triage par espèces et comptage



Gravière de la Place à Charbon, 16 juin 2013 et récolte correspondant à cette zone



www.sfv-fsp.ch



Première édition de la **Journée Suisse de la Pêche (JSP)** le samedi **31 août 2013**

Madame, Monsieur, chers enfants,

La JSP est une manifestation nationale qui vise à réunir les pêcheurs et le grand public autour de l'activité pêche. Avec le lancement de cette manifestation, la Fédération Suisse de Pêche (FSP) a comme buts de communiquer sur ses activités, de transmettre une image positive de la pêche en tant que loisir de plein air, de sensibiliser le grand public à la protection de l'environnement aquatique ainsi que de recruter de nouveaux membres.

La pêche est très diversifiée, et il en ira également pour les activités que vont organiser les sociétés et fédérations de pêche à travers toute la Suisse. A **Genève**, l'AGSP, le TOS, la FIPAL, l'APL et l'ASL se sont associés afin de mettre sur pied ...

... deux activités d'initiation à la pêche

1) Parents-enfants à l'étang de Richelien (AGSP-TOS)

Adresse : 7, Route de la Bâtie – 1290 Versoix – Parking au Café des Gravines ou sous le pont de l'autoroute. Parcours fléché (5 min. à pied) jusqu'à l'étang de Richelien.

Session du matin : de 8h30 à 11h30 - **Session de l'après-midi** : de 13h30 à 16h30.

Après une initiation (env. 60 min.) aux principaux domaines concernant la pêche (matériel, espèces de poissons, environnement et règlements/permis), les couples "parent-enfant" pourront lancer leur ligne dans l'étang de Richelien qui sera repeuplé pour l'occasion de truites arc-en-ciel par le Service de la pêche de la DGNP. Le matériel de pêche sera mis gracieusement à disposition.

Possibilité de se restaurer à midi sur place – Exposition sur la pêche et les cours d'eau.

Permis de pêche : gratuit ce jour là (offert par l'AGSP).

Inscriptions auprès de : maxime.prevedello@sfv-fsp.ch ou par téléphone au 022 757 69 57 (répondeur). Merci de communiquer les Noms-prénoms du parent et de l'enfant, l'adresse Email ou un No de téléphone. **Attention** : places limitées à 20 "couples" par session (8h30-11h30 ou 13h30-16h30).

2) Enfants en bateau sur le lac, avec un membre de l'APL (parents bienvenus)

Cette activité est mise sur pied par l'ASL en collaboration avec l'APL. Un stand d'information sur les poissons du lac agrémentera votre visite.

Adresse : cabane de l'APL, quai marchand des Eaux-Vives, (100m en aval de la jetée du jet d'eau).

Parking : Parking du Mont-Blanc (10 min. à pied).

Horaire général : de 8h à 16h (sorties de 60 à 90 minutes). Le matériel de pêche sera mis gracieusement à disposition.

Inscriptions auprès de l'ASL par téléphone au 022 736 86 20. Email : asl@asleman.org

Permis de pêche : gratuit ce jour là (offert par l'APL).

Attention : nombre de places limité.





NOUVELLES DE LA FEDERATION SUISSE DE PECHE

Journal Suisse de la Pêche / mai-juin 2013 (extraits)

La tragédie piscicole doit déclencher l'alerte dans les cantons

La tragédie piscicole du Parc National confirme malheureusement les pires craintes de la Fédération Suisse de Pêche FSP : la négligence dans la sécurisation des débits résiduels vitaux. « Cette tragédie piscicole doit déclencher l'alerte dans les cantons pour que l'assainissement des débits résiduels progresse », écrit la FSP, qui présente d'autres revendications.

Aux yeux de la Fédération Suisse de Pêche, la négligence de la plupart des cantons en matière d'assainissement des débits résiduels est insoutenable. De quoi s'agit-il ? En 1975, la population suisse a clairement approuvé un article de la Constitution à ce sujet. En 1992, elle a confirmé sa position en approuvant un projet de loi contenant des dispositions précises sur les débits résiduels. Un délai de 15 ans a été accordé aux cantons pour réaliser les assainissements. En 2003, le Parlement a allongé le délai de cinq ans. Mais cette prolongation n'a pas servi à grand-chose. En 2011, 37 ans après que le peuple eut donné le mandat correspondant, la part des prélèvements d'eau assainis restait risible avec 37 pour cent. « Nous ne pouvons pas accepter ce bilan scandaleux », a déclaré Roland Seiler, président central de la FSP.

Journée suisse de la pêche le 31 août 2013

C'est avec fierté que Charles Kull présente l'autocollant orné du logo de la Journée de la pêche, le 31 août 2013. « Plutôt réussi, non ? » demande-t-il en riant. Les fédérations cantonales, les sociétés de pêche et les pêcheurs n'ont plus qu'à le commander et à le coller sur les voitures, les dossiers et les murs. La FSP en met gratuitement des quantités illimitées à disposition – en allemand et en français.



Charles Kull est aussi ravi par ce nouveau support publicitaire aux teintes gaies, qui promeut la Journée de la pêche, qu'un enfant par son cadeau de Noël. Le logo a été conçu par Stefan Wenger, qui se trouve être le président cantonal du Valais, dans le cadre d'un concours ouvert à tous. Il a ensuite été peaufiné et adapté à l'image publique de la FSP par l'agence Bischof-Meier.

Disponible gratuitement

« Nous en avons imprimé suffisamment et je me réjouis à l'idée de voir affluer de très, très nombreuses commandes », déclare Kull. Dans la mesure du possible, l'autocollant doit bénéficier d'une diffusion nationale. « C'est par exemple une question d'honneur que chaque pêcheur en mette un sur sa voiture. » C'est l'engagement minimum que Kull attend. Le sticker constitue une formidable possibilité d'attirer l'attention d'un vaste public sur la Journée de la pêche.

Une opportunité

« Le 31 août constitue une formidable opportunité pour la cause de la pêche », souligne le chef de projet Charles Kull, vice-président de la FSP. Il se réjouit d'apprendre que les préparatifs ont débuté dans la plupart des cantons. Certains invitent la population à venir pêcher, d'autres organisent des sorties sur le lac, d'autres encore proposent un nettoyage de rivière, un repas de poisson ou des offres spéciales destinées aux enfants. « Les fédérations cantonales, les sociétés de pêche et les associations d'affermage ont réalisé qu'il s'agit là d'une chance fabuleuse pour nous, les pêcheurs, de toucher le grand public. »

Il n'est pas encore trop tard !

Mais, bien que la Fédération Suisse de Pêche communique sur ce rendez-vous depuis plus d'un an, tous ne l'ont pas encore compris. Avec une bienveillance toute romande, Charles Kull note : « Il n'est pas trop tard pour organiser quelque chose, il reste encore trois mois et demi. » Et d'ajouter qu'il fait totalement confiance aux pêcheurs. L'événement ne leur donne-t-il pas la possibilité de se serrer les coudes et de mettre la main à la pâte au moment décisif ? Charles Kull rappelle à ce propos ce qui a incité la Fédération Suisse de Pêche à instaurer la Journée de la pêche en premier lieu : « Le fait qu'une grande partie de la population se fasse une fausse idée des pêcheuses et des pêcheurs. » Le but, au travers d'activités et de rencontres, est d'une part de présenter la pêche comme un loisir agréable et chargé de sens et d'autre part, de mettre en lumière le travail qu'effectuent les pêcheurs au service des biotopes dans et auprès des cours d'eau.

Commandes d'autocollants « Journée de la Pêche » :

Secrétariat de la FSP, Wankdorffeldstrasse 102, Case postale 261, 3000 Berne 22, 031 330 28 02 info@sfv-fsp.ch

Assemblée des délégués du 15 juin 2013 à Zuchwil

Allocution de bienvenue du président central Roland Seiler : Négligence et fondamentalisme

Récemment, une étudiante s'est plainte à moi d'avoir écopé d'une amende de 50 francs parce qu'elle avait raté la date limite de dépôt de sa déclaration de revenus. Or, on le sait, pas moins de 400 centrales hydrauliques ont, elles aussi, dépassé un délai légal. Elles n'ont pas procédé aux assainissements des débits résiduels échus fin 2012. Mais elles n'ont pas à s'inquiéter d'avoir une amende. Sans faire l'objet d'aucune sanction, elles continuent à maximiser leur production électrique – au détriment de la nature – au détriment des poissons – au détriment de la faune aquatique.

Ces pratiques permettent aux centrales de réaliser des profits illégaux. Les profits illégaux des dealers de drogue leur sont confisqués. Pourquoi ne fait-on pas simplement de même avec ceux des dealers de courant ? Ils pourraient pourtant servir à alimenter un fonds de renaturation ! Une fois de plus, on pend les petits et on laisse filer les grands !

La tragédie piscicole du Parc National est, elle aussi, due à la négligence et à l'ignorance. Les Usines Electriques de l'Engadine doivent bien sûr répondre des dégâts causés et prendre en charge tous les coûts. Les responsables doivent en outre rendre des comptes. Mais ce ne sont pas les petits employés qui étaient de service le samedi de Pâques qui doivent être punis. Ceux qui méritent des amendes substantielles sont au contraire les cadres, qui ont négligé d'installer des équipements de surveillance fonctionnant de manière fiable et d'élaborer des plans d'urgence valables pour les situations extraordinaires.

Nous ne tolérerons pas de négligence supplémentaire dans la mise en oeuvre des nouvelles directives sur la protection des eaux. Nous avons retiré notre initiative « Eaux vivantes » parce que nous faisons confiance à ces messieurs-dames du Palais fédéral pour rester fidèles au compromis négocié. Les espaces réservés aux cours d'eau prescrits par la loi sont **un minimum absolu**. Ils empêchent que l'on continue de construire trop près des cours d'eau. Dans les zones agricoles, les prescriptions d'exploitation au niveau des cordons riverains visent à éviter les pollutions des eaux par des pesticides et du purin. Il est vrai que les agriculteurs concernés subiront des pertes de revenus. C'est pourquoi le Parlement a mis à disposition 20 millions de francs afin de les indemniser. L'Union Suisse des Paysans et de nombreuses organisations paysannes cantonales n'en sont pas moins en train de remettre en question le compromis sur la protection des eaux. Une fois de plus, **les agriculteurs veulent visiblement le beurre et l'argent du beurre !**

Au travers de trois initiatives populaires et d'un gros travail de lobby, nous, les pêcheuses et les pêcheurs, avons ces dernières années remporté un certain nombre de victoires dans le domaine de la protection des eaux. Nous avons moins de succès lorsque nous nous heurtons au fondamentalisme et à l'entêtement :

- Notre revendication concernant une **gestion raisonnable des phosphates** est combattue par l'EAWAG de manière polémique et avec des arguments contraires à la réalité. Après la concentration en phosphate des lacs de Brienz, de Thoune, de Walenstadt et des Quatre-Cantons, celle du lac de Constance est désormais elle aussi inférieure au seuil critique. La base alimentaire pour une pêche durable est par conséquent menacée. Mais visiblement, les fondamentalistes bornés de Kastanienbaum s'en moquent complètement. Apparemment, ils veulent nettoyer nos lacs à mort, et sont pour cela prêts à accepter des dépenses inutiles, mais aussi que nous n'ayons bientôt plus que des poissons étrangers dans nos assiettes.
- En ce qui concerne les oiseaux piscivores, la protection dogmatique des oiseaux empêche des solutions raisonnables. Nous constatons avec colère que nos revendications ne bénéficient plus non plus d'un grand soutien de la part de l'administration fédérale depuis que la section pour la pêche a été supprimée lors d'une rationalisation, il y a deux ans.
- L'attitude des autorités vis-à-vis de la truite arc-en-ciel évoque la xénophobie. Parce que ce poisson aux couleurs irisées, qui ressemble au saumon, n'est arrivé en Suisse qu'après la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb, il y est considéré comme un immigrant illégal – un « sans papiers » en quelque sorte. Il me semble que la truite arc-en-ciel devrait au moins se voir accorder un droit d'asile dans les eaux d'où la truite de rivière a disparu. Les pays voisins sont d'ailleurs bien moins bornés sur cette question.

Les défis actuels que doivent relever les pêcheuses et les pêcheurs sont énormes. Le bureau directeur est malgré tout fermement décidé à défendre bec et ongles les victoires remportées et à faire passer nos revendications par tous les moyens. Il nous faut dans ce cadre combattre d'une part la négligence et le «jm'en-foutisme» et d'autre part le fondamentalisme et l'entêtement. Je vous remercie de tout coeur pour votre soutien dans cette lutte. Nous voulons agir avant que la prophétie des Cree ne se vérifie : « *Quand le dernier arbre sera abattu, la dernière rivière empoisonnée, le dernier poisson pêché, alors vous découvrirez que l'argent ne se mange pas.* »

Roland Seiler - président central FSP



